

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 620 471

②1 N° d'enregistrement national :

87 12854

⑤1 Int Cl^a : E 03 C 1/12.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 15 septembre 1987.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 11 du 17 mars 1989.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite : VITREOULITE s.a.s. di
Mauro Odorisio & Cie. — IT.

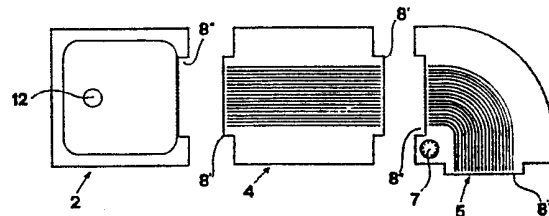
⑦2 Inventeur(s) : Mauro Odorisio.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Lepage et Aubertin.

⑤4 Evier à éléments modulaires combinables.

⑤7 L'invention a trait à un évier notamment destiné à des cuisines domestiques ou de communautés et hôtels, comportant des éléments modulaires combinables l'un à l'autre selon un même plan de développement mais de différentes façons, en vue d'obtenir un corps évier unique sans solution de continuité structurale, lequel peut se développer et être combiné selon les goûts et les nécessités de l'utilisateur, permettant de prévoir des variables dimensionnelles et fonctionnelles des éléments modulaires de base de manière à obtenir la plus grande versatilité d'application et flexibilité d'usage de l'évier.



FR 2 620 471 - A1

La présente invention concerne un évier destiné surtout à des cuisines domestiques mais également utilisable dans des cuisines de communautés et d'hôtels, comportant essentiellement des éléments modulaires différemment combinables l'un à l'autre suivant les nécessités et les goûts de l'utilisateur.

On sait que le design moderne a développé un grand nombre de solutions d'éviers en acier, en céramique ou en matière synthétique selon les formes les plus diverses et dont les compositions structurales sont destinées à satisfaire plusieurs exigences de la part des utilisateurs. On produit ainsi des éviers à une ou à plusieurs cuves pourvus d'un plan d'égouttage terminal ou intermédiaire et d'un éventuel raccord d'angle, lesquels sont tous caractérisés par le fait qu'ils comportent un seul corps ayant un nombre limité de versions standard en ce qui concerne les dimensions. Ces dimensions standard sont déterminées essentiellement par des conditions traditionnelles et par les limites imposées par le meuble de support qui est produit en série.

Cette situation entraîne évidemment des différenciations limitées entre les différentes pièces à tel point que la fabrication de meubles sur mesure est conditionnée par la disponibilité des éviers existant sur le marché. Et la mise en oeuvre de structures de support de l'évier en maçonnerie est conditionnée encore davantage du fait que, étant celles-ci étudiées et envisagées exprès en vue de satisfaire les goûts de l'utilisateur par rapport au milieu à sa disposition, elles ne trouvent pas sur le marché une production de structures d'éviers pourvues d'une égale flexibilité et donc en mesure de s'adapter auxdites structures de support.

En outre il faut également rappeler que les solutions différenciées en dimensions et compositions actuellement existant sur le marché ne peuvent se multiplier que selon un nombre très limité de variables 5 à cause des énormes problèmes qu'une production diversifiée implique en ce qui concerne la fabrication des moules, qui doivent être également diversifiés, et les coûts unitaires, et en ce qui concerne l'emmagasiner et le transport en vue de l'espace nécessaire à loger 10 des structures tellement complexes, encombrantes et non empilables.

Le but de la présente invention est de mettre en oeuvre un évier combinable moyennant l'association de plusieurs éléments modulaires chacun définissant une 15 seule partie fonctionnelle, par exemple la cuve, le plan d'égouttage, le raccord d'angle, etc., et réalisable suivant une pluralité de variables structurales.

Un autre but de l'invention est de mettre en oeuvre, par l'association desdits éléments modulaires, un 20 corps évier unique sans solution de continuité structurale, sans aucune limite soit d'extension et de multiplication des éléments, soit de direction de développement dans le même plan.

Un autre but de l'invention est de permettre la composition de l'évier désiré sur la base de la structure de support disponible ou choisie, fournissant un nombre d'éléments modulaires correspondant.

Un autre but de l'invention est de rendre optimal, lors de la fabrication, le rapport nombre de variables 30 dimensionnelles de chaque élément modulaire/coûts de production d'après la fréquence et la possibilité d'utilisation, la simplicité et la facilité de transport et d'emmagasi-

.nage.

Un autre but encore de l'invention est d'offrir à l'utilisateur la possibilité de varier avec le temps la conformation et le développement de l'évier, en y ajoutant ou enlevant des éléments modulaires ou bien en remplaçant éventuellement les seuls éléments modulaires détériorés, sans être obligés d'effectuer le remplacement de tout le corps évier.

Ces buts et d'autres encore sont atteints selon la présente invention par un évier formé d'éléments modulaires combinables, du type comprenant au moins un élément cuve et au moins un élément plan d'égouttage lequel, d'un point de vue général, est caractérisé en ce qu'il comporte une pluralité d'éléments modulaires formés de deux ou de plusieurs modules, combinables entre eux, selon un même plan de développement et réalisant un corps évier unique, sans solution de continuité structurale.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description détaillée qui suit d'une forme d'exécution préférée mais non exclusive de l'invention faite à l'aide des dessins annexés, sur lesquels:

- la figure 1 montre, à titre d'exemple, quelques éléments modulaires de base selon l'invention;
- 25 - la figure 2 montre une coupe longitudinale de deux éléments modulaires associés;
- la figure 3 montre une coupe longitudinale de trois éléments modulaires associés;
- la figure 4 montre schématiquement un exemple d'application de l'évier selon l'invention;
- 30 - la figure 5 montre certaines compositions possibles des éléments modulaires;

- la figure 6 montre un élément modulaire particulier en plan et en coupe;
- la figure 7 montre un élément modulaire particulier en plan et en coupe;
- 5 - la figure 8 montre un élément modulaire particulier en plan et en coupe.

En se référant aux dessins annexés, on a représenté à titre d'exemple sur la figure 1 quelques-uns des éléments modulaires fondamentaux pour la mise en oeuvre de l'évier
10 en question. Par exemple une cuve 1, une cuve de plus grandes dimensions 2, un plan d'égouttage terminal 3, un plan d'égouttage intermédiaire 4, un plan d'égouttage d'angle intermédiaire 5 et un plan d'égouttage d'angle terminal 6. Deux ou plusieurs desdits éléments, selon la pré-
15 sente invention, peuvent être différemment associés entre eux, selon un même plan de développement, de manière à former un corps évier unique sans solution de continuité structurale, tel qu'illustré à titre d'exemple par les combinaisons représentées sur la figure 5. Evidemment
20 les combinaisons indiquées à la figure 5 ne sont pas limitatives étant clair que l'adjonction ici d'autres éléments modulaires peut diversifier et étendre davantage le développement des éviers de manière à satisfaire les exigences les plus diverses de combinaisons.

25 Dans le but d'enrichir la représentation figurative, on a ajouté sur la figure 5 les empreintes de certains éléments de robinetterie diversement applicables à la paroi, sur les plans de contour de la structure de support ou situés dans des logements habituels 7 qui peuvent être pré-
30 alablement arrangés, tel que représenté sur la figure, sur tous les éléments modulaires en question ou une partie de ceux-ci, selon les techniques courantes.

On peut également multiplier les compositions de la figure 5 en prévoyant d'autres éléments modulaires correspondant par exemple à ceux déjà décrits mais se différenciant de ceux-ci par la variation d'au moins 5 l'une des deux dimensions planes, tel que représenté à titre d'exemple par les éléments cuve 1 et 2.

L'association des éléments modulaires contigus a lieu par le couplage par emboîtement de bordures complémentaires 8, par exemple par l'emboîtement (figure 1) de la 10 bordure mâle 8' sur les éléments plan d'égouttage 3, 4 et 6 et de la bordure femelle 8" sur au moins un côté des éléments cuve 2. Evidemment cette disposition peut être variée; on peut par exemple prévoir la réalisation alternative de bordures 8' et 8" sur le même élément, comme 15 par exemple le plan d'égouttage d'angle 5 de la figure 1. La continuité structurale ainsi obtenue du corps évier est illustrée par les coupes longitudinales de deux exemples sur les figures 2 et 3, tandis qu'à la figure 4 on a schématisé un exemple de développement de l'évier se- 20 lon l'invention placé dans une structure de support arrangée exprès.

Lesdites bordures 8' et 8" peuvent être ensuite fixées solidement, de manière amovible, par cimentation ou collage.

En alternative, en fonction de la conformation esthétique qui pourra être étudiée pour lesdits éléments modu- 25 laires, leur association peut être effectuée moyennant des jonctions bout à bout de respectifs profils de bord d'éléments contigus qui seront ensuite également fixés par cimentation ou collage.

30 Sur la figure 3 on a notamment illustré en coupe longitudinale un plan d'égouttage intermédiaire 4, destiné à être interposé entre deux éléments cuve 2, où le drai-

nage des liquides recueillis sur celui-ci est acheminé également vers les deux cuves à cause de l'inclinaison symétrique de la surface du plan d'égouttage qui forme une double pente opposée 9.

5 Lesdits éléments plan d'égouttage terminal, plan d'égouttage intermédiaire, plan d'égouttage d'angle, soit intermédiaire soit terminal, sont également exécutés selon une version ayant une structure conformée de manière à réaliser une convergence de la surface vers une dé-
10 flexion de réception 10 des liquides reliée à des moyens d'évacuation habituels 11, tel que représenté sur la figure 6.

Cette solution permet le drainage autonome de chaque élément modulaire qui est pourvu de ses propres moyens d'é-
15 vacuation, sans devoir nécessairement acheminer les liquides vers les plus proches éléments cuve 1 ou 2 en vue d'utiliser leurs dégorgements habituels 12, tel que représenté sur les figures 2 et 3.

Lesdits éléments plan d'égouttage terminal, plan d'é-
20 gouttage intermédiaire, plan d'égouttage d'angle tant intermédiaire que terminal, sont également réalisés selon une deuxième version présentant une cavité 13 destinée à être associée, en correspondance d'un trou 14, à des moyens conventionnels hache-ordures et disposée, si possi-
25 ble, en correspondance d'une robinetterie, tel que représenté sur les figures 7 et 8.

D'après ce qui précède, il ressort clairement que l'évier selon la présente invention offre une grande flexi-
bilité, variabilité et adaptabilité à toute exigence et
30 que son développement, même si important, ne compromet pas les conditions de bon fonctionnement étant donné la présence des éléments plan d'égouttage selon les diffé-

rentes formes qui viennent d'être décrites. En outre tous les buts visés ont été atteints.

Evidemment ce qui précède ne représente qu'une forme préférée mais non exclusive d'exécution de l'invention et de nombreuses modifications et variantes techniquement équivalentes sont possibles, notamment en ce qui concerne la forme, le nombre optimal des modulés, les variations dimensionnelles et le choix des éléments modulaires de base, toutes ces modifications entrant dans le cadre des revendications qui suivent.

R E V E N D I C A T I O N S

1. Evier à éléments modulaires combinables, du type
comprenant au moins un élément cuve (1; 2) et au moins un
élément plan d'égouttage (3;4;5;6), caractérisé en ce
5 qu'il comporte une pluralité d'éléments modulaires for-
més de deux ou de plusieurs modules, combinables entre eux,
selon un même plan de développement et réalisant un corps
évier unique, sans solution de continuité structurale.

2. Evier selon la revendication 1, caractérisé en ce
10 que lesdits éléments modulaires peuvent être associés l'un
à l'autre moyennant le couplage de bordures complémentaires
d'emboîtement (8), prévues en correspondance d'au moins un
côté de chaque élément modulaire, destinées à être fixées
de manière amovible par cimentation ou collage.

15 3. Evier selon la revendication 1, caractérisé en ce
que lesdits éléments modulaires peuvent être associés l'un
à l'autre moyennant la jonction bout à bout de respectifs
profils de bord d'éléments contigus qui seront fixés de
manière amovible par cimentation ou collage.

20 4. Evier selon la revendication 1, caractérisé en ce
qu'il se compose de deux ou de plusieurs des éléments modu-
laires suivants associés: élément cuve terminal (2), élé-
ment cuve intermédiaire (1), élément plan d'égouttage ter-
minal (3), élément plan d'égouttage intermédiaire (4), élé-
25 ment plan d'égouttage d'angle terminal (6), élément plan
d'égouttage d'angle intermédiaire (5), chacun desdits élé-
ments étant multipliable en éléments correspondants avec
au moins l'un des deux dimensions planes différenciée.

5. Evier selon la revendication 4, caractérisé en ce
30 que lesdits élément plan d'égouttage terminal (3), élément
plan d'égouttage intermédiaire (4), élément plan d'égoutta-
ge d'angle terminal (6) et élément plan d'égouttage d'an-

gle intermédiaire (5) ont une structure conformée de manière à réaliser une convergence de la surface vers une déflexion de réception (10) des liquides reliée à des moyens habituels d'évacuation (11).

5 6. Evier selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdits élément plan d'égouttage terminal (3), élément plan d'égouttage intermédiaire (4), élément plan d'égouttage d'angle terminal (6) et élément plan d'égouttage d'angle intermédiaire (5) sont pourvus d'une cavité (13) destinée à être associée à des moyens conventionnels hache-
10 ordures.

7. Evier selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdits élément plan d'égouttage intermédiaire (4) et élément plan d'égouttage d'angle intermédiaire (5) présentent une structure conformée de manière à réaliser une double pente (9), en déclive de la section de centre vers les extrémités, acheminant les liquides vers les éléments modulaires contigus pourvus de moyens d'évacuation.

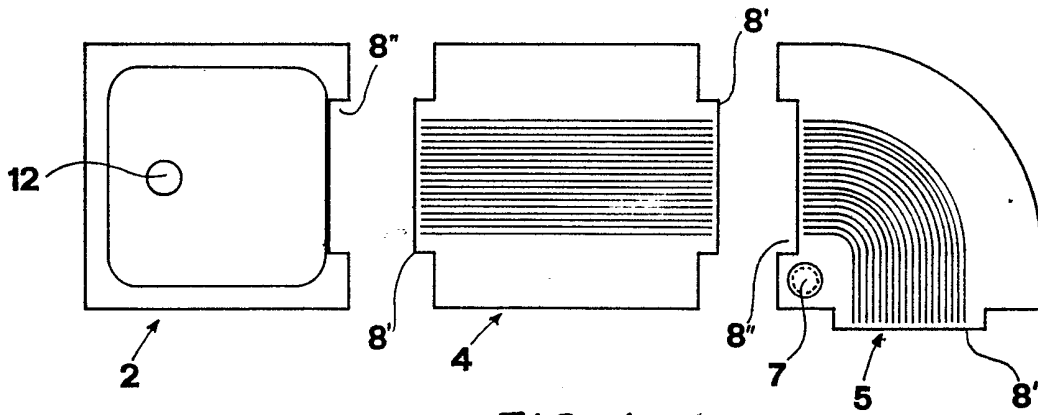


FIG. 1

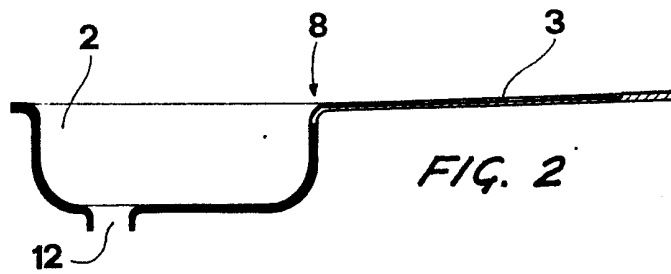
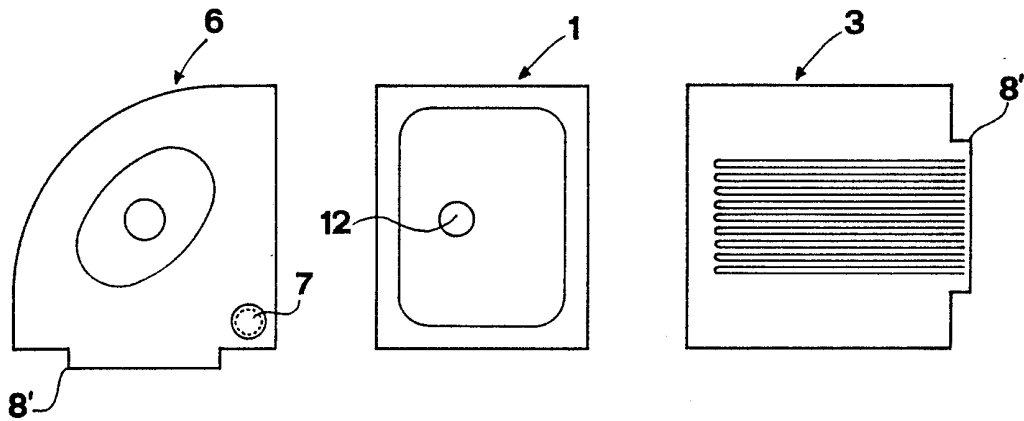


FIG. 2

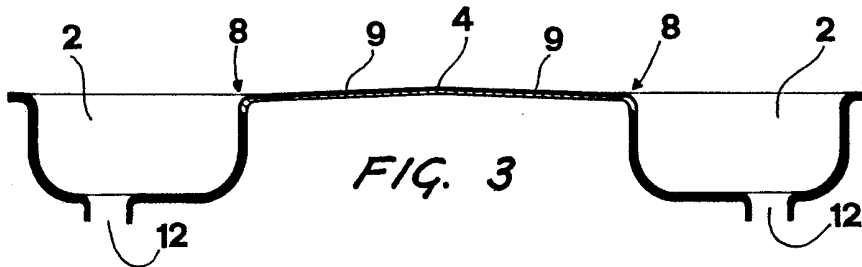


FIG. 3

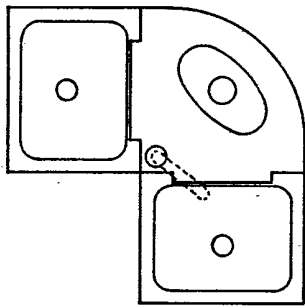
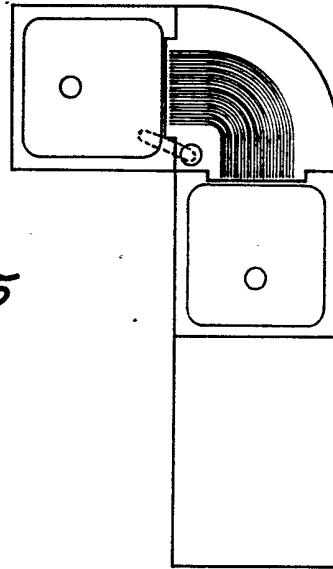
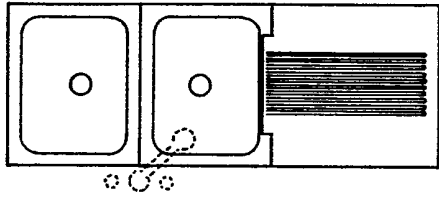
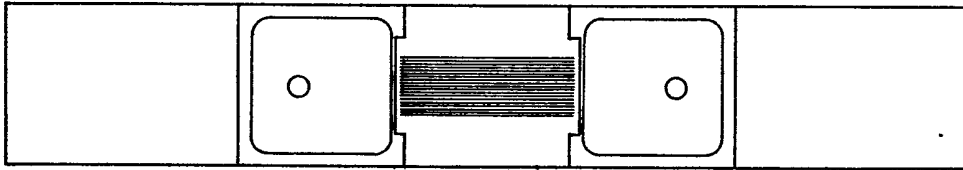


FIG. 5

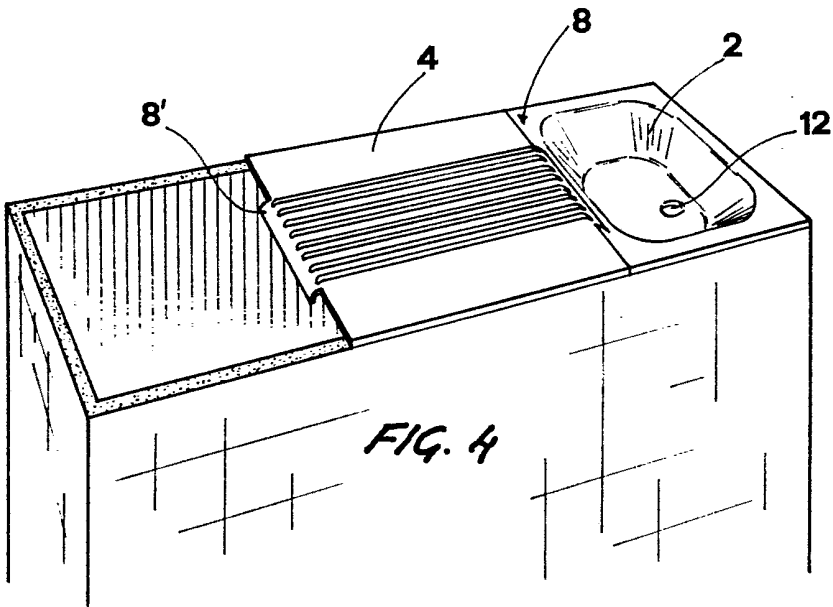


FIG. 4

